

Numéro	CFVU/2025-05-06/02
Date de mise en ligne sur intranet (interne)	07/05/2025
Date de mise en ligne sur internet (externe)	07/05/2025
Date de transmission au Recteur	07/05/2025



**Commission de la formation et de la vie universitaire de l'université
Paris 1 Panthéon-Sorbonne**

Délibération du 6 mai 2025 portant résultat de l'élection de la personnalité extérieure représentant d'une organisation syndicale de salariés interprofessionnelle ou représentative d'un autre secteur que l'enseignement supérieur et la recherche, ayant une compétence dans les domaines de la formation initiale, de la formation tout au long de la vie, de l'insertion professionnelle ou de l'apprentissage

La COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne,

Vu le code de l'éducation, et notamment son article L.712-6 ;

Vu les statuts de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, et notamment leur article 21 ;

Vu le règlement intérieur de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

Vu la délibération CA/2025-04-24/01 du 24 avril 2025 portant résultat de l'élection de Madame Christine NEAU-LEDUC à la fonction de Présidente de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Après en avoir délibéré,

CONSIDÉRANT que, conformément aux dispositions de l'article L. 712-6 du code de l'éducation et de l'article 21 des statuts de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, la commission de la formation et de la vie universitaire comprend une personnalité extérieure élue en qualité de représentant d'une organisation syndicale de salariés interprofessionnelle ou représentative d'un autre secteur que l'enseignement supérieur et la recherche, ayant une compétence dans les domaines de la formation initiale, de la formation tout au long de la vie, de l'insertion professionnelle ou de l'apprentissage ;

CONSIDÉRANT que la personnalité extérieure élue en qualité de représentant d'une organisation syndicale de salariés interprofessionnelle ou représentative d'un autre secteur que l'enseignement supérieur et la recherche, ayant une compétence dans les domaines de la formation initiale, de la formation tout au long de la vie, de l'insertion professionnelle ou de l'apprentissage, est élue par les membres de la commission de la formation et de la vie universitaire de l'université telle que composée à l'issue des élections des représentants des personnels et usagers de ladite commission ;

ÉLIT en qualité de personnalité extérieure représentant d'une organisation syndicale de salariés interprofessionnelle ou représentative d'un autre secteur que l'enseignement supérieur et la recherche, ayant une compétence dans les domaines de la formation initiale, de la formation tout au long de la vie, de l'insertion professionnelle ou de l'apprentissage :

- Monsieur ABRASSART Loïc.

Délibération CFVU/2025-05-06/02	
Nombre de membres en exercice (pour rappel)	36
Nombre de membres présents ou représentés	34
Nombre de voix (Madame LÊ Christine)	0
Nombre de voix (Monsieur ABRASSART Loïc)	18
Nombre de voix (Madame LEMAIRE Amélia)	16
Nombre de voix (Madame ROBERT Julie)	0

Paris, le 6 mai 2025

La Présidente de l'université
Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Christine NEAU-LEDUC

L'original de cette délibération est disponible dans les locaux de la direction des affaires juridiques et institutionnelles au centre Panthéon situé 12, place du Panthéon, 75231 Paris.

Modalités de recours : Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, lorsqu'elle y donne lieu, de sa transmission au Recteur d'académie.